

d'extinction» limitant la durée des affaires antidumping et elles assurent une plus grande transparence des procédures d'enquête. Ces modifications procureront de modestes avantages aux exportateurs canadiens tout en préservant le droit des industries canadiennes de prendre des mesures lorsque des pratiques commerciales étrangères leur causent un préjudice.

Pour ce qui est du commerce nord-américain, le Canada entend améliorer ces dispositions antidumping, ainsi que l'accord sur les subventions et mesures compensatoires, par le biais des groupes de travail dont la création a été convenue récemment entre lui-même, les États-Unis et le Mexique.

Mesures concernant les investissements et liées au commerce

L'accord en ce domaine s'applique aux mesures concernant les investissements qui ont un effet négatif sur le commerce, et il profitera aux entreprises canadiennes ayant des opérations à l'étranger. Cet accord confirme que les gouvernements étrangers ne pourront plus, comme condition d'un investissement, exiger des entreprises qu'elles fonctionnent d'une manière qui restreint ou fausse le commerce (en les forçant, par exemple, à utiliser des produits d'origine nationale dans leur production). Les mesures de cette nature doivent être éliminées selon un échéancier défini.

Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

Portant sur un secteur nouvellement assujéti au GATT, l'accord relatif aux droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce représente l'entente mondiale la plus complète jusqu'ici en ce domaine.

L'Uruguay Round engage chaque gouvernement à protéger et à faire respecter les droits de propriété intellectuelle. L'Accord établit un ensemble de normes en ce qui concerne les droits d'auteur, les marques de fabrique ou de commerce, les indications géographiques, les schémas de configuration de circuits intégrés et les secrets commerciaux. Il permet aussi le recours au mécanisme de règlement des différends de l'OMC. La protection efficace de la propriété intellectuelle est un gage de certitude pour les exportations canadiennes de produits de haute technologie et d'oeuvres artistiques, et elle crée un meilleur climat d'investissement au Canada pour ce qui est des installations de recherche-développement.